

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
L'Association des manœuvres
inter-provinciaux (AMI)

DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS
DU BAPE

MEMOIRE

PRÉSENTATION

L'Association des manœuvres inter provinciaux (AMI), c'est d'abord un syndicat affilié à la FTQ Construction, représentant le métier des (occupations). Il compte huit milles (8000) membres provinciale et 1180 membres dans la régions de Québec. L'association fut créée en 1983.

Actuellement, les ... détenteurs ... de certificat de compétence « occupation » au Québec, sont près de 23 000. De ce chiffre, on compte environ 3000 travailleurs, détenant un diplôme d'études professionnel, à l'exception des scaphandriers qui eux possèdent une attestation d'études collégiale (AEC)

L'AMI représente, en plus des manœuvres, des arpenteurs, des foreurs/boutefeux et des scaphandriers (plongeurs professionnels). Ces occupations, doivent compléter un programme d'études variant entre 900 et 1800 heures, selon le cas, pour accéder à l'industrie de la construction.

L'industrie de la construction au Québec s'est munit de programmes et de structures qui font de nos finissants et de nos salariés une main-d'œuvre des plus compétentes à travers le monde.

En raison des particularités de l'industrie de la construction, nous sommes très vigilants sur les notions de santé/sécurité au travail.

La raison d'être du projet

L'énergie joue un rôle unique et déterminant dans le monde. Sans transport ou sans conversion d'énergie, aucune activité (aucun « travail ») ne peut avoir lieu. L'utilisation de l'énergie dans la société est un processus qui commence avec une source «par exemple, l'Uranium, le Pétrole, le GNL, » puis qui met en jeu plusieurs processus intermédiaires de raffinage ou de conversion en une forme d'énergie différente (par exemple, en électricité, en carburant diesel ou en le gaz naturel) et qui prend finalement place dans une maison, un véhicule ou une usine, à l'intérieur d'un appareil de consommation (par exemple, une appareils domestiques ou un moteur).

Entre la source et l'appareil de consommation, il y a des importations, des exportations et des pertes de différentes sortes, dont l'énergie nécessaire pour faire fonctionner le système énergétique lui-même. Le consommateur en bout de ligne ne veut pas de l'énergie en tant que telle mais seulement les services qu'elle peut fournir, des services qui ne se mesurent pas en litres, ni en kW, mais en chaleur.¹

¹<http://www.canadianencyclopedia.ca/>

L'investissement global du terminal de Rabaska est évalué à 840M\$.

La construction du terminal méthanier sera d'une période de trois ans. En termes d'effectifs, le chantier nécessitera 1580 travailleurs et travailleuses. La période la plus forte, les effectifs pourront atteindre 800 travailleurs et travailleuses sur le chantier de construction.

Suite a cette annonce en avril 2004 , les membres de l'Association des manoeuvres inter provinciaux (AMI) de la région Chaudière-Appalaches m'ont manifesté leur intérêt de les représenter comme travailleurs et travailleuses mais également comme des consommateurs et consommatrices de la région Chaudière-Appalaches afin de participer à la réalisation du projet Rabaska.

J'aimerais rappeler a ceux qui s'oppose au projet, il ne faut pas oublier notre histoire que c'est bien la machine à vapeur, qui est étroitement liée à la naissance des fabriques. L'Association des manoeuvres inter provinciaux (AMI) est d'avis que le travail est une activité indissociable de la vie sociale puisqu'elle suppose et engendre des relations sociales diverses.

À l'égard du bien-être de la population, aucun n'est plus important que la protection contre les risques pour la santé et la sécurité et ce, au degré le plus élevé possible. La question est de savoir comment nous pouvons faire la construction du terminal sans avoir l'inquiétude des risques de la santé et la sécurité de la population.

Les possibilités d'action sont multiples et il est permis de faire preuve d'imagination dans la façon de faire.

Le risque «zéro» dans le milieu de la santé et sécurité publique n'est pas l'objectif de la loi. Toute fonction, tout poste de travail et toute assignation de tâches comportent un ensemble de risques plus ou moins élevés. Un risque élevé ne constitue pas un danger prenons comme exemple ; *un pompier appelé sur les lieux d'un violent incendie exécute une tâche qui comporte des risques élevés pour sa santé et sa sécurité. Le danger naît lorsque les conditions d'exécution d'une tâche ou fonction sont inadéquates.*

Il ne faut pas oublier que la force d'un projet dépend notamment d'un dispositif d'intervention mis en place pour l'implanter exemple; *raffinerie ultramar .*

Merci !

André Therrien

Conseiller syndical

L'Association des manœuvres inter provinciaux (AMI)

